

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 821 portant désignation des membres du Conseil du contentieux administratif.

n° 821

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 août 1939

Numéro JO
n° 513 du 31/08/1939

Date du numéro
31 août 1939

VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 19 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 septembre 1884, Vu le décret du 8 septembre 1881 rendant applicable à toutes les colonies le décret du 5 août 1881, concernant l'organisation de conseils du contentieux administratif dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion: Vu le décret du 15 mars 1939 portant désignation des membres du Conseil du contentieux administratif pour l'année 1939

Vu la décision n° 723, du 12 août 1939, nommant M. Loissen, chef adjoint de cabinet, secrétaire-secrétaire du Conseil du contentieux: Vu la lettre n° 380 en date du 22 août 1939 de M. Gasse, président du tribunal.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Les articles 2 et 3 de l'arrêté n° 1275, du 30 décembre 1939, sont modifiés comme suit:

Art. 2

—Les fonctions de commissaire du Gouvernement près le Conseil du contentieux administratif seront exercées par M. Parthenay, administrateur adjoint des colonies Art. 3 —Est désigné comme membre magistrat suppléant adjoint par intérim au Conseil d'administration siégeant au contentieux, en remplacement de M. Gasse, M. Paul Zerbib, chef de bureau des Secrétariats généraux.

Art. 4

—Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Hubert Deschamps.